

Réunion du conseil municipal

du 22 février 2019

Présents : Christine Digue, Daniel Jagault, Thierry Lassalle, Benoit Bourdeau, Richard Clément, Caroline Croixmarie, Liliane Neveu, Valérie Maleuvre et Evelyne Prime

Absents excusés : Catherine Cottier, Jean Pierre Étendard, David Chollet

Absents : Bruno Barrel, Jean Philippe Lurton.

Modification du règlement interne du cimetière

Il s'avère que des articles du règlement actuel, écrit en septembre 2017, ne sont pas respectés. Nous avons donc décidé de revoir et d'améliorer les articles 14/15/26 et 29, ceci afin de préserver les différentes parties concernées à savoir : la Mairie, la famille et l'entreprise des pompes funèbres qui intervient pour les diff: 9

Suppression du Grade administratif

Depuis que notre secrétaire de mairie a accédé au grade de rédacteur principal 2^e classe, le grade d'adjoint administratif doit être supprimé.

Cette modification intervient au 01/03/2019

Vote > Pour : 9

Indemnité de gardiennage de l'église pour 2019

Il est proposé au conseil de reconduire l'indemnité de gardiennage de l'église à Mmes Christine LAIRIE et Germaine CHEVREL pour un montant de 75€ chacune.

Cette indemnité leur sera versée en juillet 2019.

Vote > Pour : 9

Vote des subventions communales

Il est rappelé que lors du versement de leur subvention, un courrier est envoyé à chaque président d'association pour les informer du versement de celle-ci et que leur demande de subvention pour l'année suivante doit être déposée en Mairie avant le 25/01 de l'année N+1 accompagnée de leur bilan, d'un budget prévisionnel et d'un courrier accompagnant cette demande. Cette année, seules 4 associations ont fait cette demande, contre 6 l'année passée.

• Le comité des fêtes, le club de l'amitié, l'ACCA, les anciens combattants : Comme l'an passé le montant attribué reste le même soit 150€.

Chaque association bénéficie d'un tarif spécial pour la location de la salle des fêtes.

érents travaux.

Nous rappelons que l'article 14 reste important et doit être respecté. Il s'agit de matérialiser la concession quand celle-ci est acquise.

Vote > Pour : 9

Nouveaux tarifs de concession

Ces nouveaux tarifs sont appliqués à partir de la date de cette délibération.

Il est proposé une augmentation de 10 € sur les tarifs de concession 'Cimetière'.

15 ans : 60€ 30 ans : 110€ 50 ans : 160€

Les concessions 'Columbarium' n'augmentent pas.

Vote > Pour : 9

Modification du régime indemnitaire Filière administrative

concernant le poste de secrétaire de mairie

Depuis le 1^{er} janvier 2019 la prime d'.I.A.T (Indemnité d'Administration et de Technicité) est remplacée par l'IFTS (Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires). Ce montant pour notre agent est de 119,19 €/mois

Vote > Pour

• Subvention ADMR = 504,85€

Le Calcul de la subvention est basé sur le nombre d'heures de service soit 2630 heures en 2018 et le nombre d'habitants dans la commune soit : 0,125 € x 2630 heures de service pour 21 personnes + 0,30€ x 587 habitants pour 2018

• Subvention PANISOL =140€

Nous n'avons pas d'informations concrètes mais l'ensemble du conseil maintient cette subvention.

• Subvention Collèges extérieurs = 190€

Lycée Saint Yves (Bain-de-Bretagne) ; Collège de Retiers x 19 élèves
Vote pour l'ensemble des subventions > Pour : 9

Taux d'imposition pour l'année 2019

Après un long échange sur la politique actuelle, sur le fait d'augmenter ou pas les taux d'imposition sur notre commune, il est proposé une augmentation de 1% comme les années passées.

Taxe Habitation : 16,28% ; Taxe Foncière : 17,89% ; Taxe foncière sur le non bâti : 51,92%

Vote > Pour : 7 Contre : 1 Abstention : 1

Le montant des taxes perçues pour l'année 2018 est de 153.891 €.

Mme le Maire rappelle en interne que cela représente 76% du budget du personnel, avec une augmentation de 1% cela fera 1.538,91€ en plus.

Création d'un poste d'incendie

En prévision de la réfection du réseau d'eau potable à partir du village des Haies (route de la COUYÈRE) jusqu'à la sortie du bourg rue des Tulipes, nous avons demandé l'ajout d'une borne incendie.

Après discussion avec le service technique du réseau d'eau et le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), la borne sera installée à l'intersection du Lieu-Dit « Les Carrefours ».

Nous sommes en attente du devis du Syndicat Des Eaux. Ce devis prendra en charge l'écart de tarif entre un tuyau de diamètre 90 et un de 140 ainsi que la borne incendie, le tout pour avoir la pression nécessaire à l'utilisation par les pompiers.

Le montant de ce devis en attente est estimé au budget 2019 pour 8000€.

Vote > Pour : 9

Pour rappel la borne incendie au Lieu-dit « les Bruères » n'avait pu être installée suite au manque de pression requise.

Concertation sur le PLUI

La commune demande une modification de la zone Ub afin d'intégrer les terrains allant jusqu'au chemin communal desservant le hameau de la PROUVERIE. Cette demande est liée aussi à notre particularité d'avoir 3 sièges d'exploitations agricoles qui nous empêchent de disposer de la surface constructible dans les zones U a et U b.

D'autre part les préconisations faites pour désenclaver les terrains du centre bourg ne pourront se faire que si les terrains sont mis en vente et que les propriétaires actuels souhaitent diminuer leurs terrains respectifs. (Notre commune rurale a permis à ces propriétaires d'acheter la surface qu'ils souhaitaient).

Demande validée à l'unanimité par le conseil.

Demande de modification du temps de travail de la secrétaire de Mairie à compter du 1^{er} avril 2019

Notre secrétaire de mairie a demandé à modifier son temps de travail à 33 h au lieu de 35 h sur 4 jours par semaine avec une fermeture de la Mairie les mercredis. Après échange entre les élus, il est demandé à Mme le Maire de bien vouloir revoir la proposition avec notre secrétaire de mairie afin de concilier l'ouverture du service public le mercredi et de représenter une nouvelle proposition.